



République française  
Département du Puy-de-Dôme  
Commune d'Orcet  
Séance du Conseil municipal du 8 février 2024

## DEMANDES DE SUBVENTIONS DSIL - FONDS VERT - AGENCE DE L'EAU

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 01 février 2024  
Nombre de membres en exercice : 22  
Quorum : 11  
Secrétaire de séance : Patricia FOUGERE

### Étaient présents (20) ou représentés (1) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bénédicte BORREL représentée par Gérard CHEVRIER DOUSSET, Jean-Paul BOUVIER, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE représenté par Valérie ROUX, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, Sophie PICOT, Alexandra PIRON, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD,

### Étaient absents ou excusés (2) :

Xavier Dubois, Julie DURIEZ

Vu les projets d'investissements retenus pour 2024,

Vu le projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire,

### Le Conseil municipal décide, à la majorité des voix, avec une opposition :

- **D'approuver** le projet de travaux de végétalisation de la cour de l'école élémentaire pour un montant estimé à 120.000 € HT
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat 36.000 € de DSIL (taux d'intervention 30%) pour le projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire, déposer le dossier correspondant, et signer tous les documents afférents
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat 6.000 € de fonds vert en complément de la DSIL (taux d'intervention 5%) pour le projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire, déposer le dossier correspondant, et signer tous les documents afférents
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter de l'agence de l'eau 30.000 € de subvention (taux d'intervention 25%) pour le projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire, déposer le dossier correspondant, et signer tous les documents afférents



- De valider le plan prévisionnel de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>						
Commune d'Orcet						
<b>Intitulé et détail de l'opération :</b>		végétalisation de la cour d'école				
type de travaux	estimation					
voir détail dans l'estimation						
<b>TOTAL opération</b>		<b>120 000.00</b>				
<b>Aides publiques</b>	<b>Montant éligible du projet</b>	<b>Taux sollicité</b>	<b>Subvention sollicitée</b>	<b>Subvention acquise</b>	<b>autre</b>	
Conseil départemental FIC	120 000.00	20		9069		
Conseil départemental autre						
DETR	120 000.00					
DSIL	120 000.00	30	36 000.00			
fonds vert	120 000.00	5	6 000.00			
agence de l'eau	120 000.00	25	30 000.00			
Conseil régional						
Union européenne						
Autofinancement					38 931.00	
<b>Sous-total des aides publiques (1) en €</b>		<b>80</b>		<b>81 069.00</b>		
<b>TOTAL</b>				<b>120 000.00</b>		

Fait à Orcet le : 12 février 2024  
 Signé le : 12 février 2024 à Orcet  
 Publié le : 12 février 2024  
 Transmis le : 12 février 2024



Le Maire,

Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.